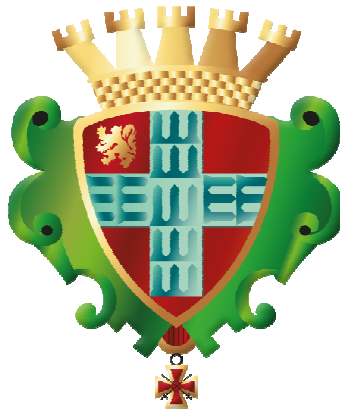


SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE



59270 BAILLEUL

-----  
Fondée en 1852

**GRAND JEU DE GARGANTUA  
SAMEDI 18 FÉVRIER 2023**

-  
**RÈGLEMENT**



**En partenariat avec :**



## CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### **ARTICLE 1 : Objet**

La Société Philanthropique de Bailleul, en partenariat avec l'agence événementielle Flandr'Events, organise le samedi 18 février 2023, de 13 h 30 à 17 h 30 la 5<sup>ème</sup> édition du « Grand jeu de Gargantua ». Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions de participation à ce grand jeu piétonnier.

## CHAPITRE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

### **ARTICLE 2 : Modalités**

Le « Grand jeu de Gargantua » est ouvert à toute personne dotée du goût de la fête et de la convivialité, des traditions et de l'esprit du carnaval.

Il n'y a aucune restriction concernant l'âge, le sexe ou la domiciliation.

Le jeu s'adresse principalement aux familles. Cependant, la Société Philanthropique tient à souligner le point suivant : si l'essentiel du jeu est accessible pour les plus jeunes, certaines parties nécessiteront obligatoirement une aide parentale.

La participation à ce jeu est **gratuite**, et implique l'acceptation du présent règlement.

La Société Philanthropique de Bailleul se réserve le droit de refuser toute personne ne présentant pas les critères requis pour ce jeu ou toute personne qui, de par son comportement ou ses propos, porterait atteinte à l'ordre public et/ou à toute personne physique ou morale.

### **ARTICLE 3 : Formation des équipes**

Pour participer au « Grand jeu de Gargantua », chaque équipe devra être composée de 3 à 7 personnes, dont 5 adultes au maximum (plus de 18 ans). Toutefois, en fonction des spécificités de chaque épreuve, il n'est pas garanti à ce que tous les membres d'une même équipe puissent pleinement participer à chacune des épreuves.

### **ARTICLE 4 : Inscriptions**

Les inscriptions au jeu seront ouvertes à partir du jeudi 19 janvier 2023 et jusqu'au jeudi 16 février 2023 – 12 h. Elles se feront par demande écrite, adressée au siège de la Société Philanthropique de Bailleul, au café « Le Sulky » - 65, rue d'Ypres – 59 270 BAILLEUL. Un numéro d'équipe sera remis à la personne venue déposer l'inscription.

En tout état de cause et pour des questions de bonne organisation du jeu, le nombre d'inscriptions est limité. Il y aura ainsi un maximum de 50 équipes pour cette 5<sup>ème</sup> édition du « Grand jeu de Gargantua ». C'est l'heure et la date du dépôt qui fixeront la clôture.

### **ARTICLE 5 : Tenues, déguisements**

Les candidats se présenteront au jeu en costumes de carnaval, déguisés ou travestis, et sans masque. Le déguisement choisi ne pourra pas avoir une connotation religieuse, politique, raciste, publicitaire ou militaire. De même, tout accessoire symbolisant une arme, factice ou non, sera proscrit.

L'édition 2023 du Grand Jeu de Gargantua évolue vers une enquête policière. Ainsi, les déguisements et/ou accessoires rappelant votre rôle d'enquêteur seront donc particulièrement appréciés.

## CHAPITRE 3 : PRÉSENTATION DU JEU

### **ARTICLE 6 : Principe**

Le « Grand jeu de Gargantua » 2023 est une enquête policière piétonnière, se déroulant dans le centre-ville de Bailleul. Il invite les équipes à résoudre un mystère autour des 170 ans du 1<sup>er</sup> cortège carnavalesque. Pour ce faire, il sera nécessaire de partir à la recherche d'indices, en lien avec le carnaval de Bailleul ou la Ville de Bailleul, permettant la résolution de cette enquête.

Chaque recherche d'indices permettra de récolter des informations vous permettant d'avancer dans votre mission, l'équipe vainqueur sera celle qui aura réussi à résoudre l'énigme, tout en récoltant le maximum de points lors du fil rouge accompagnant ce jeu de rôles.

### **ARTICLE 7 : Familles**

Pour acculturer les plus petits aux valeurs et aux traditions du carnaval, les recherches d'indices proposeront une épreuve alternative s'adressant aux enfants (moins de 10 ans).

### **ARTICLE 8 : Horaires**

Le jeu démarre à partir de 13 h 30, depuis la salle Yourcenar. Toutefois, étant donné l'évolution de l'activité, le jeu impose la mise en place de départs différés. Ainsi, les équipes devront en amont indiquer l'heure à laquelle elles envisagent de démarrer le jeu.

Une fois l'inscription validée, les organisateurs enverront un message à l'équipe avec l'heure de démarrage. Dans la mesure du possible, l'horaire souhaité par l'équipe sera privilégié

mais en fonction des remplissages, il est possible que l'horaire puisse être décalé. C'est le jour et l'heure du dépôt qui conditionneront le remplissage des créneaux horaires.

A son arrivée à la salle Yourcenar, l'équipe devra alors remettre aux organisateurs le numéro qui lui a été donné lors de la remise de sa demande écrite. En contrepartie, le livret du jeu sera transmis à l'équipe.

Les résultats seront proclamés dans la salle Yourcenar vers 18 h.

### **ARTICLE 9 : Esprit du jeu**

Les participants au « Grand jeu de Gargantua » s'engagent à respecter les règles de courtoisie envers les organisateurs, les jurys et les autres participants. Ils s'engagent également à respecter les consignes données par les organisateurs.

Rien n'empêche l'équipe participante d'être accompagnée par d'autres personnes pendant le jeu. Cependant, il est interdit à ces personnes extérieures d'influer sur le résultat des épreuves (aide, triche, etc.).

En cas de manquement à ces règles constaté par le jury, l'équipe encoure la perte de points sur l'épreuve en question, voire l'exclusion du jeu. Cette décision sera prise à discrétion de la Société Philanthropique de Bailleul.

### **ARTICLE 10 : Jury**

Chaque épreuve prendra la forme d'une mini-enquête, à la recherche d'indices permettant de progresser dans l'enquête. Ce défi se fera suite à un briefing de l'un des membres du jury sélectionné pour l'occasion. Les membres du jury seront des membres actifs de la Société Philanthropique de Bailleul, accompagnés de personnes issues de la société civile accréditées par la Société Philanthropique.

Cette dernière, organisatrice de la manifestation, se réserve le droit de participer aux différentes phases pour en assurer le bon déroulement. En cas de litige notoire, les membres du Bureau de la Société Philanthropique ont seul pouvoir de décision, après discussion avec les membres du jury.

### **ARTICLE 11 : Lots, récompenses**

Des récompenses seront offertes à tous les enfants, et des lots concerneront les équipes qui termineront aux premières places. La Société Philanthropique de Bailleul tient à rappeler que les équipes se doivent de venir avec un esprit d'amusement et de fête. Ainsi, l'enjeu ne dépassera en aucun cas le jeu, et la Société Philanthropique se portera garante du maintien de cet esprit convivial.

## CHAPITRE 4 : DIVERS

### **ARTICLE 12 : Responsabilités**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le jeu devait être, en partie ou en totalité, reporté, modifié ou annulé.

Les organisateurs déclinent également toute responsabilité en cas d'incidents survenus pendant le jeu qui ne seraient pas de son fait.

Les participants se doivent de respecter les règles de la vie quotidienne pendant la durée du jeu (respect du Code de la Route, etc.).

### **ARTICLE 13 : Engagements des vainqueurs**

Les membres de l'équipe vainqueur du « Grand jeu de Gargantua » s'engagent à participer à d'éventuelles manifestations pour lesquelles ils seraient sollicités.

La Société Philanthropique s'engage néanmoins à leur faire une demande au préalable.

### **ARTICLE 14 : Règlement**

L'original de ce règlement signé est conservé au siège de la Société Philanthropique de Bailleul.

Le règlement est consultable sur le site [www.carnaval-de-bailleul.fr](http://www.carnaval-de-bailleul.fr)

NOM :

.....

PRENOM :

.....

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement, et m'engage à le respecter.

Fait à ....., le

.....

Signature :

*(Précédée de la mention « lu et approuvé »)*

**ANNEXE AU RÈGLEMENT DU « GRAND JEU DE GARGANTUA »**  
-  
**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

A retourner avant le 16/02/2023 – 12 h, avec le règlement complété et signé, au siège de la Société  
Philanthropique de Bailleul  
Café « Le Sulky » - 65, rue d'Ypres – 59 270 BAILLEUL

	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>ÂGE</b>
Personne n°1			
Personne n°2			
Personne n°3			
Personne n°4			
Personne n°5			
Personne n°6			
Personne n°7			

NOM DU RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE :

.....

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

.....

ADRESSE E-MAIL :

.....

DÉPART SOUHAITÉ :

Entre 13 h 30 et 14 h     Entre 14 h et 14 h 30     Entre 14 h 30 et 15 h     Entre 15 h et 15 h 30

Je m'engage à ce que mon équipe respecte les règles  
élémentaires de savoir-vivre (respect du Code de la Route...)

Fait à Bailleul, le

.....

Signature :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Cadre réservé à l'organisation :